



MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 7 août 2018, adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1070-18 modifiant certaines dispositions au Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisées à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village

AVIS PUBLIC est également donnée que ce règlement est déposé au bureau du directeur général / secrétaire-trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donnée que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 7 août 2018
2. Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le 24 septembre 2018

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 26 septembre 2018 en vertu du certificat de conformité émis à cette date par la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

DONNÉ À CHELSEA (QC)
ce 8^e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier,

Directrice générale par intérim / secrétaire-trésorière adjointe ~ Acting Director General / Assistant Secretary-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Céline Gauthier, directrice générale par intérim / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié, l'avis public mentionné ci-haut, en ligne et affiché une copie aux endroits désignés par la Municipalité, le 8 novembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 8^e jour du mois de novembre 2018.

Céline Gauthier,

Directrice générale par intérim / secrétaire-trésorière adjointe ~ Acting Director General / Assistant Secretary-Treasurer

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held August 7th, 2018, has adopted the following By-law:

By-law Number 1070-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to lots located inside the multi-purpose service area of the Centre-Village

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law is kept in the office of the Director General / Secretary-Treasurer, located at 100 Old Chelsea Road, Chelsea, QC, J9B 1C1 and are available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this By-law has been approved by:

1. The Municipal Council on August 7th, 2018
2. The Council of the MRC des Collines-de-l'Outaouais on September 24th, 2018

NOTICE is further given that this By-law has come into effect on September 26th, 2018 pursuant to the certificate of conformity issued on this date by the MRC des Collines-de-l'Outaouais.

GIVEN AT CHELSEA (QC)
on this 8th day of November 2018.

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, undersigned, Céline Gauthier, Acting Director General / Assistant Secretary-Treasurer of the Municipality of Chelsea, certify under oath of office, that I have published the above public notice online and posted copies at each location designated by the Municipality on November 8th, 2018.

In witness thereof, I issue this certificate
on this 8th day of November 2018.